

**BARBAZAN**

(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

**Mairie de BARBAZAN**

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE**

Madame le Maire,

**DEMANDEUR**

Je soussigné(e),

Madame Chantal DAYDE

Profession : vice-présidente de l'association Les Idées sont dans la grange

Domicilié(e) : 8, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

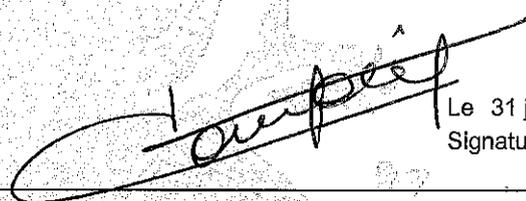
Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Au Parc des Thermes (ou au lac) de Barbazan.

Du 13 août 2025 à 18 heures 00

Au 14 août 2025 à 00 heures 30

Pour le motif concert en plain air

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.



Le 31 juillet 2025  
Signature

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

**ARRÊTÉ :**

Article unique - Madame Chantal DAYDE 8, Avenue du Lac BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 13 août 2025 à 18 heures 00

Au 14 août 2025 à 00 heures 30

Pour le motif concert en plain air à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 31 juillet 2025

Le Maire

